

27 mai 2016 -17:29

Appartient à Conseil des ministres du 27 mai 2016

## Création d'un organe permanent de concertation avec les cultes reconnus et les organisations philosophiques non confessionnelles

Le Conseil des ministres a chargé le ministre de la Justice Koen Geens de créer un organe permanent de concertation entre les autorités civiles, les organes représentatifs des cultes reconnus et les organisations philosophiques non confessionnelles reconnues, et de préparer un projet d'arrêté royal à cette fin.

Les attentats de Bruxelles et de Paris ont une fois de plus démontré l'importance d'un dialogue permanent entre les différents religions et convictions philosophiques et les autorités civiles. Dans une déclaration commune du gouvernement fédéral, des cultes reconnus et des laïques du 20 avril 2016, la volonté réciproque de dialogue et de concertation entre les autorités civiles, les cultes reconnus et les organisations philosophiques non confessionnelles reconnues est exprimée et renforcée dans le but de garantir le respect des principes constitutionnels d'indépendance des cultes, des philosophies non confessionnelles et de l'Etat, et de lutter contre toute forme de violence. Lors de cette réunion, le Premier ministre et le ministre de la Justice ont exprimé leur volonté de créer un organe de concertation permanent avec les représentants des cultes et de la laïcité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique